

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

26/03/2018

Dossier complet le :

26/03/2018

N° d'enregistrement :

F09318P0108

1. Intitulé du projet

Projet d'installation de stockage de bitumes et d'une usine d'émulsions par la société ASPHALTEX, sur la commune de Martigues (13), sur les terrains du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), à proximité du Port Pétrolier de Lavéra.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ASPHALTEX

Nom, prénom et qualité de la personne

M. Jérôme THIBAUT

habilitée à représenter la personne morale

Président

RCS / SIRET

4 7 9 4 0 0 5 2 5 0 0 0 1 6

Forme juridique

Société par Actions Simplifiée (S.A.S.)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	Le projet est soumis à autorisation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) (site classé à autorisation sous la rubrique 4801 - dépôt de matières bitumineuses). Le site n'est pas classé SEVESO.
6.b) Construction d'autres voies non mentionnées au a) mobilisant des techniques de stabilisation des sols et d'une longueur supérieure à 3km	Non concerné : - élargissement de la voie d'accès au site à 7 m sur environ 170 m linéaires. - construction d'une voie destinée à l'usage du GPMM (engins d'entretien des parcelles) d'environ 120 m linéaires.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

ASPHALTEX souhaite implanter des installations nécessaires au stockage de bitumes à proximité immédiate du Port pétrolier de Lavéra, sur la commune de Martigues.

Le projet comprendra (cf. Annexe n°4) :

- un stockage de bitume composé de 4 cuves de 5000 m3 et d'une cuve de 10 000 m3 (sur rétention)
- une usine de fabrication d'émulsions et bitumes modifiés,
- des quais de chargement de bitume,
- un bâtiment de bureau en RDC + bascule,
- des voiries.

A noter :

- le terrain comprend du bâti (cf. étude faune flore en Annexe n°7)
- des voies seront aménagées en dehors de l'emprise ICPE : élargissement de la chaussée permettant l'accès au site et création d'une chaussée au Sud-Ouest pour l'usage du GPMM. (cf. Plan de masse en Annexe n°4).

4.2 Objectifs du projet

Depuis 35 ans en France, l'activité de raffinage ne cesse de reculer et ces dernières années, les fermetures de raffineries s'accroissent. En effet, avec la reconversion de la raffinerie Totale de la Mède (communes de Martigues et Châteauneuf-les-Martigues) vers la production de biocarburants, la France ne comptera plus que 6 raffineries de pétrole en activité en métropole, contre 12 il y a plus de 5 ans et plus de 20 avant les chocs pétroliers des années 70. Ces fermetures sont dues à plusieurs raisons : raffineries françaises de moins en moins compétitives face aux nouvelles raffineries du Moyen-Orient, d'Europe du Nord, Italie et d'Espagne ; en France, la consommation de gazole est supérieure à la consommation d'essence, alors que la production en France est principalement tournée vers l'essence ; la fiscalité est particulièrement importante par rapport aux pays concurrents. Ainsi, les consommateurs des produits finaux issus des raffineries se retrouvent de plus en plus éloignés des unités de productions, ce qui crée une contrainte supplémentaire en termes de transport (augmentation des distances de transport) et donc une augmentation des coûts. La zone industrielle de Lavéra-La Méde (1500 ha) est située à l'Est de la ZIP de Fos-sur-Mer (10 000 ha). Ces zones se sont développées dans les années 1970 et constituent un des complexes industriels portuaires les plus importants d'Europe. L'activité du port pétrolier de Lavéra, initialement spécialisé pour le trafic de pétrole brut, s'est diversifiée au cours des années et concerne actuellement le trafic de produits pétrochimiques, chimiques, etc. L'Installation Portuaire de Lavéra se situe à un « carrefour » où transitent de nombreux bateaux en provenance et à destination de l'étang de Berre, de la Mer ou de Fos-sur-Mer. Ce projet permettra de limiter l'impact lié au transport de bitume entre les sites. En effet, jusqu'à maintenant, le bitume déchargé par bateau devait être acheminé jusqu'à GAP (pour la fabrication d'émulsion), puis expédié.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les principales phases seront :

- terrassements et VRD,
- travaux bâtiment,
- approvisionnement, montage des équipements et des utilités,
- réceptions des bâtiments et utilités,
- essais.

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Démarrage des travaux : octobre 2018 (après obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation)
- Durée des travaux : environ 20 mois

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le stockage de bitume sera approvisionné par voie maritime via le Port Pétrolier de Lavéra situé à proximité immédiate du site. Le bitume sera transféré depuis le navire au stockage de bitume du site par une canalisation aérienne (cf. Plan de masse en Annexe n°4).

Les grosses cuves de bitume (4 cuves de 5000 m³ et 1 cuve de 10 000 m³) seront maintenues à température grâce à un réseau de fluide caloporteur associé à une chaudière au gaz.

Il est envisagé :

- un transit de bitume de 150 000 tonnes/an (avec un maximum de 1500 t/j) ;
- une production de 30 000 tonnes d'émulsions/an (200 t/j).

L'effectif total sera de 6 personnes.

Les horaires de travail seront répartis comme suit : du lundi au vendredi, de 5h30 à 18h.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site sera soumis à autorisation selon la réglementation ICPE.

Un Permis de construire sera déposé en parallèle de cette demande d'autorisation.

A noter : Le site se trouvant dans le périmètre de protection du monument historique « Fort de Bouc ancien », l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sera sollicité dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise totale du terrain :	environ 25 190 m ²
Surfaces imperméabilisées totales :	environ 20 690 m ²
Espaces verts :	environ 4 500 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Adresse :

Lieu-dit LAVERA, Rue Pierre Laplace,
13 500 MARTIGUES

Parcelles cadastrales :

Le site sera implanté sur les parcelles
cadastrées BY n°12, 13, 15, 16, 17, 18,
19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29,
31, 34, 35, 36, 37, 91 et 109.

(hors élargissement de chaussée et
création de chaussée).

Urbanisme :

La commune de Martigues est dotée
d'un PLU dont la révision n°1 a été
approuvée le 15/12/17. Le site est
implanté en zone UEa, concernant
les secteurs d'industries lourdes.

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 59' 32" E Lat. 43° 23' 39" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du site est la ZNIEFF Mer de type II "De Port de Bouc à Ponteau" située à 600 m au Sud-Ouest du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) le plus proche du site est l'APPB "Martigues-Ponteau : enceinte du poste de Ponteau, Calanques des Renaïres, Vallon de l'Averon" situé à 4 km au Sud du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A noter : le site est compris dans le Domaine Public Maritime. Les terrains appartiennent à l'emprise du GPMM.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans les Bouches-du-Rhône : Le PPBE des infrastructures routières du réseau national de 1ère échéance a été approuvé par arrêté préfectoral du 29/05/2013. Le PPBE de 2ème échéance a été approuvé le 03/10/2017. A noter : Concernant l'échéance 3 des PPBE, Martigues appartient à la liste des communes comprises dans l'agglomération de Marseille, établie dans l'arrêté ministériel du 14 avril 2017.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est compris dans le périmètre de 500 m autour du monument historique " Fort de Bouc ancien", immeuble inscrit le 06/01/1930. L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sera sollicité dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'ayant fait l'objet d'une délimitation n'est recensée au droit du site. A noter : Un diagnostic naturaliste a été réalisé sur le site. Le rapport est présenté en Annexe n° 7. Aucune zone humide n'a été recensée sur le site.

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Martigues fait l'objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PPR Mouvement de terrain - PPRT Industriels : PPRT Total (approuvé) et PPRT Lavera (prescrit) - Servitudes d'Utilité Publique sur le site de l'ancienne carrière souterraine de Gypse de Saint-Pierre/Saint-Julien-les-Martigues - Servitudes ZT1 et ZT2 (risques technologiques établis sur le PLU) - Risque Feu de forêt <p>Le détail est présenté en Annexe n°8.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun site BASTIAS ou BASOL n'est recensé au droit du site. Cependant d'après les vues aériennes historiques, disponibles sur Géoportail, le site a été occupé à partir de 1949 (présence de bâtiments dans l'emprise du site jusque dans les années 2010). D'après les informations disponibles, ces bâtiments étaient à vocation de logement (lotissements, logements de fonction). Les terrains ne sont donc pas susceptibles d'être pollués. Actuellement, le site n'est pas occupé. Une étude de qualité de sol sera réalisée.</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>D'après les informations de l'ARS PACA et de la Société du Canal de Provence (SCP), le projet se situe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en-dehors de périmètre de protection de captage d'eau destinée à la consommation humaine - en dehors des zones de périmètres de protection de la SCP en cours d'instauration.
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les sites Natura 2000 les plus proches du site sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la ZPS "Etangs entre Istres et Fos" (FR9312015) située à 4 km au Nord du projet ; - la ZSC "Côte bleue marine" (FR9301999) située à 4,8 km au Sud du projet.
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site classé le plus proche est le site classé "Canal de Saint Sébastien, Miroir aux Oiseaux et qual Brescon" (classé le 28/10/1942), situé à 5,1 km au Nord-Est du site.</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera alimenté en : - eau potable par le réseau communal d'alimentation en eau potable ; - eau industrielle : raccordement au réseau d'eaux industrielles de la société FLUXEL. L'eau provient du Canal de Provence. Il n'y aura aucun prélèvement direct dans le milieu naturel. Les ouvrages de prélèvement sur le réseau d'eau potable seront équipés de dispositifs de mesure totalisateurs et de dispositifs de disconnexion pour éviter tout risque de pollution du réseau d'alimentation.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement direct dans le milieu naturel. Aucun drainage ou modification des eaux souterraines n'est envisagé.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain naturel de l'ensemble de la parcelle est relativement plat. C'est pourquoi la disposition des bâtiments et installations, des circulations, et des espaces verts ne feront pas l'objet de terrassements lourds ou de modifications de terrains conséquentes. La configuration relativement plane du terrain permettra d'être équilibré en déblais-remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de faire appel à des ressources naturelles du sol ou du sous-sol pour compenser un éventuel déficit en matériaux sur le terrain.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé en dehors de tout zonage Natura 2000, ZNIEFF, ZICO, etc., dans un contexte fortement marqué par les activités humaines. Une étude faune-flore a été réalisée (période inventaires de mai 2016 à avril 2017). Plusieurs enjeux écologiques forts ou modérés ont été mis en évidence. Des impacts initiaux modérés ont été estimés en particulier pour la flore (Ophrys de la Via Aurelia, Bugrane sans épines et Bugrane à fleurs courtes). Le reste des impacts est jugé nul à faible. Des mesures d'atténuation seront mises en place pour diminuer les impacts potentiels du projet. Les impacts résiduels globaux sont globalement modérés à nuls (cf. Annexe n°7).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est implanté en dehors de tout site Natura 2000. D'après, l'étude faune-flore réalisée (cf. Annexe n°7), le lien écologique entre la zone d'étude et les sites Natura 2000 les plus proches (ZPS "Etangs entre Istres et Fos" à 4 km, ZSC "Côte bleue marine" à 4,8 km) peut être qualifié de très faible à nul. A noter : la zone d'étude comprend des garrigues et pelouses sèches pouvant être rattachées pour partie à un type d'habitat d'intérêt communautaire (DH1). Des espèces communautaires ont également été notées avérées (Pie-grièche écorcheur, Pipistrelle de Kuhl, Engoulevent d'Europe) ou potentielle (Magicienne dentelée, Crapaud calamite, Rainette méridionale). Les impacts bruts et résiduels du projets sont jugés faibles à nuls (cf. Annexe n°7 et n°9).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte-tenu de la localisation du site, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière. (cf. étude faune-flore en Annexe n°7).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude offre un paysage anthropisé et rudéral avec quelques milieux naturels et semi-naturels. Cependant, les terrains sont compris dans l'emprise du GPMM, en zone UE du PLU de Martigues (tissu urbain à vocation d'activités industrielles, artisanales et de services), dans le secteur UEa, dédié aux industries lourdes telles que les installations de raffinage, la pétrochimie ... L'aménagement du site sera compatible avec le PLU de Martigues. Le site est implanté en dehors de tout espace agricole, forestier ou maritime. A noter : Le site est compris dans le Domaine Public Maritime.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les risques principaux liés à l'activité sont les risques incendie et explosion. Ces risques seront pris en compte dans le cadre de l'étude de danger du dossier d'autorisation ICPE. Nota : le site n'est pas classé SEVESO.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les zones de stockage de bitume présentent un risque de déversement accidentel (par rupture ou débordement d'un contenant, ...). Toutes les mesures seront prises pour limiter les risques et effets d'un déversement accidentel. Notamment, les stockages de liquide susceptibles de créer une pollution sont associés à une rétention suffisamment dimensionnée. Les prescriptions liées au Plan de Prévention des Risques Naturels auxquels le site est soumis seront respectées. A noter : bitume et émulsions de bitume, principaux produits stockés sur site, se solidifient à température ambiante.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Existence d'un risque principalement lié aux rejets atmosphériques dus au stockage de bitume. Ce stockage peut engendrer des vapeurs constituées de COV et HAP. Une aspiration en continue sera réalisée au niveau des événements des cuves de stockage et des trous d'homme des camions-citernes. L'air aspiré transitera par un dispositif de traitement (filtre à charbon actif) avant d'être dirigées vers l'extérieur. Le risque sanitaire sera acceptable pour les populations. A noter : Pas de rejets aqueux directs dans le milieu naturel. Le bruit en limite de propriété respectera la réglementation.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendra : - la circulation de 6 véhicules légers/jour ; - la circulation de 30 à 40 camions-citernes/jour ; - l'approvisionnement en bitume représentera environ 30 navires par an (soit 2 à 3 navires par mois). Les aménagements de la Zone Industrielle de Lavéra et du site seront de nature à sécuriser le trafic (limitation vitesse, ...).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sources de bruits dues : aux opérations de chargement du bitume, émulsions de bitume et bitume modifié, aux mouvements des PL et VL et installations annexes. La vitesse sera limitée sur le site et les moteurs seront à l'arrêt pendant les phases de chargement / déchargement . Le site est en dehors des zones d'habitation denses. Une campagne de mesure des niveaux sonores sera réalisée au démarrage de l'activité. Le site respectera la réglementation en vigueur.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le stockage de bitume et son utilisation peuvent engendrer des vapeurs constituées de COV et HAP. Une aspiration en continue sera réalisée au niveau des événements des cuves de stockage et des trous d'homme des camions-citernes. L'air aspiré transitera par un dispositif de traitement (filtre à charbon actif) avant d'être dirigées vers l'extérieur par une cheminée (limite ainsi les odeurs). La réglementation en vigueur sera respectée. A noter : utilisation de scavenger pour neutraliser l'hydrogène sulfuré susceptible de s'accumuler dans le ciel gazeux du camion.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site ne sera pas à l'origine de sources de vibrations caractérisées.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses correspondront principalement aux éclairages extérieurs. Celles-ci seront plus fréquemment utilisées en période hivernale en raison de la durée de l'ensoleillement.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les rejets atmosphériques liés au projet seront principalement dus au stockage de bitume et son utilisation (COV et HAP). Un système d'aspiration sera mis en place au niveau des événements des cuves de stockage et du trou d'homme des camions-citernes lors du chargement du bitume. Au vu du traitement de l'air aspiré par les filtres à charbon actif, ces émissions sont sans impact sur le milieu environnant. Dans une moindre mesure, on note les rejets liés au trafic et à la présence d'une chaudière au gaz (propane - nécessaire au maintien en température des cuves par fluide caloporteur).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les surfaces imperméabilisées seront compensées selon les règles en vigueur. Les eaux pluviales seront dirigées vers un bassin de rétention avant rejet à débit limité dans le réseau local. Les eaux pluviales susceptibles d'être polluées seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant rejet dans le bassin. Les eaux usées sanitaires seront rejetées vers un dispositif d'assainissement autonome de type fosse septique. Absence de rejet d'eaux industrielles (circuit fermé : l'eau utilisée pour la production des émulsions se retrouve dans le produit fini).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées sanitaires seront rejetées vers un dispositif d'assainissement autonome de type fosse septique. Absence de rejet d'eaux industrielles (circuit fermé : l'eau utilisée pour la production des émulsions se retrouve dans le produit fini).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>- Déchets Non Dangereux : déchets non dangereux en mélange assimilés aux déchets ménagers ; papiers/cartons ; ... - Déchets Dangereux : bidons vides pouvant avoir contenu des substances dangereuses ; des chiffons souillés ; filtres à charbon actif ; boues du séparateur à hydrocarbures ; fluides d'entretien et fluides hydrauliques ... La gestion des déchets sera conforme à la réglementation en vigueur. Chaque type de déchets émis sera identifié et collecté dans des conteneurs spécifiques pour ensuite suivre la filière d'élimination adaptée.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est compris dans le périmètre de 500 m d'un monument historique, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sera sollicité dans le cadre de la demande de permis de construire. Rappel : le site est compris dans la zone industrielle de Lavéra, dans un contexte fortement marqué par les activités humaines, et enclavé au niveau des installations du port pétrolier de Lavéra. Toutes les mesures seront prises pour que ces installations s'insèrent au mieux dans le paysage. D'après l'arrêté 13056-2014 annexé au PLU, le site n'est pas compris dans une zone de présomption prescription archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est compris dans la zone industrielle de Lavéra, dans un contexte fortement marqué par les activités humaines, et enclavé au niveau des installations du port pétrolier de Lavéra. Le site est situé en zone UE du PLU de Martigues (tissu urbain à vocation d'activités industrielles, artisanales et de services), dans le secteur UEa, dédié aux industries lourdes telles que les installations de raffinage, la pétrochimie ... Le projet n'engendrera donc pas la modification d'activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

- Projet d'installation temporaire de démantèlement de moyens de transport hors d'usage (bateaux) par la société GENIER DEFORGE, situé à 1,8 km au Nord-Est du site (Avis émis le 08/02/2017). Au vu de la localisation, des activités projetées et du caractère temporaire de l'installation, l'effet cumulé de ce projet avec le site est limité.
- Projet de contournement de Martigues / Port de Bouc situé à 3,2 km au Nord-Est du site au plus proche. Objectif : permettre une desserte plus aisée de la zone industrialo-portuaire (ZIP) de Fos et améliorer la qualité de vie pour les habitants en séparant les flux de transit et de desserte locale. (Avis émis le 21/10/2015)
- Projet de reconversion de la Raffinerie de Provence en bio-raffinerie porté par la société Total Raffinage France, situé à 6,9 km à l'Est du projet. (Avis émis le 03/02/2017)

Le principal effet cumulé du site avec ces projets est l'augmentation du trafic. Au vu de leur localisation par rapport au site, et des axes de circulation concernés par ces projets, l'effet cumulé sur le trafic sera limité.

A noter également : - Projet de Classement au titre des sites des étangs de saint blaise et de la forêt de castillon, à 3,7 km au Nord du site (Enquête Publique du 18/09/2017 au 20/10/2017)

- Absence d'observation de l'autorité environnementale pour le projet de la société GEOSEL Manosque relatif au remplacement de plusieurs tronçons de canalisations dans les étangs de Vaïne et de Berre (pas de localisation précise _ avis émis le 14/09/2016)

- Projet de construction du nouveau système de traitement et d'assainissement de l'agglomération de Fos-sur-Mer à environ 7 km au Nord du site. (Absence d'observation de l'autorité environnementale en date du 22/02/2017, enquête publique du 20/03/2017 au 19/04/2017 et AP du 08/02/2018)

Au vu de la localisation des projets et des activités envisagées, l'effet cumulé avec le site est limité.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- les prescriptions liées à la zone seront respectées (PPRT ...)
- absence de prélèvements et rejets directs dans le milieu naturel ;
- un système d'aspiration sera mis en place au niveau des évents des cuves de stockage de bitume, ainsi qu'au niveau du trou d'homme des camions citernes lors du chargement de bitume. L'air aspiré transitera par un dispositif de traitement (filtre à charbon actif) avant d'être dirigé vers l'extérieur par une cheminée. Les molécules de COV et HAP seront adsorbées sur les filtres ;
- compensation des surfaces imperméabilisées créées selon la réglementation en vigueur ; confinement eaux incendies sur site ;
- mise en place de mesures d'atténuation de l'impact du projet sur l'environnement naturel (cf. Etude Faune/Flore - Annexe n°7) ;
- mise en place de rétentions suffisamment dimensionnée pour éviter les pollutions accidentelles ;
- vitesse limitée sur le site / arrêt des moteurs pendant les opérations de chargement ;
- campagne de mesure de bruits pour vérifier le respect de la réglementation :
- les eaux pluviales seront dirigées vers un bassin avant rejet à débit limité dans le réseau local (EP susceptibles d'être polluées traitées par séparateur d'hydrocarbures avant rejet dans le bassin). Les eaux usées sanitaires seront rejetées vers un dispositif d'assainissement autonome de type fosse septique. Absence de rejet d'eaux industrielles (circuit fermé).
- ASPHALTEX portera une attention particulière au tri et à la valorisation des déchets engendrés par son site.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne semble pas devoir faire l'objet d'une évaluation environnementale pour les raisons suivantes :

- la zone d'implantation du projet ne présente pas de sensibilité particulière : en dehors de toute zone naturelle protégée (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO, ...). A noter : diagnostic faune/flore sur site (cf. Annexe n°7 - mise en place de mesures d'atténuation)
- Le projet sera implanté dans la zone industrielle de Lavéra, dans un contexte fortement marqué par les activités humaines
- Le projet est soumis à autorisation au titre des ICPE, respectera la réglementation en vigueur et prévoit des mesures pour éviter tout impact éventuel sur l'environnement ou la santé humaine (cf. ci-dessus).
- Le projet sera implanté en dehors de zone d'habitation dense.
- L'aspect paysager est pris en compte (notamment l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sera sollicité et respecté).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°7 : Étude Faune Flore - Volet Naturel d'Étude d'Impact, réalisée par ECO-MED, mai 2017 Annexe n°8 : Note de présentation des risques naturels et technologiques Annexe n°9 : Évaluation simplifiée des incidences Natura 2000

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Aix

le

14/3/2018

Signature



